

## Illégitimes ?

À la suite du dépôt de préavis de l'UNSA IESSA et de la réunion de conciliation qui a suivi, l'UNSA IESSA fait le constat d'une situation inextricable. En effet, l'administration considère nos revendications illégitimes.

Alors que nous revendiquons une meilleure prise en compte des contraintes auxquelles sont confrontés les services techniques dans un contexte de tension sur les effectifs et de modernisation nécessaire, nos directeurs affirment que les conditions de travail dont nous bénéficions sont plus que favorables. Pire encore, il n'y aurait de leur point de vue aucune pénibilité engendrée par le travail posté ou la répétition régulière des travaux de nuit.

Dès lors, le recul de l'accès au HEA pour les IESSA en opérationnel ne constitue pas un problème, mais un phénomène naturel et justifié contre lequel il est inopportun de vouloir se battre.

Il en va de même pour la problématique du temps de travail pour lequel il nous a été « démontré » que les IESSA opérant pour des interventions de nuit étaient payés deux fois. Ainsi, le régime dont nous bénéficions nous serait extrêmement favorable. La légalité de ce cadre horaire devient alors un non-sujet et toute revendication serait saugrenue.

Confronté à un management de plus en plus brutal qui affiche chaque jour un peu plus son absence de considération à l'égard de nos collègues et de leur professionnalisme, l'UNSA IESSA déplore cette hostilité affichée vis-à-vis du corps des IESSA et continuera à déposer des préavis chaque semaine jusqu'à ce que cette situation évolue favorablement.